

MAIRIE DE ROCHE
Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 28 mai 2021



L'an deux mil vingt et un, le 28 mai à vingt heures, le Conseil Municipal, après convocation légale du 21 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

La séance a été ouverte par Monsieur Bernard COCHARD, Maire, qui a fait l'appel des membres du conseil municipal.

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Jean-Paul BOIS - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Valérie DELHAIE - Maria BONZI - Frédérique LARRAS - Sophie KOWALSKI - David GALLEA - Jérôme PONTAL - Pierre SIMIAN - Alain VERRON - Bernard GUILLARME - Aurélie VERNAY (arrivée à 20 h15)

Absents :

Audrey ANTOUARD donne procuration à Véronique CHARDON

Absents excusés : Nicolas ISSEMANN - Léa REVELLIN-PIALET

Madame Véronique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 2021

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 30 avril 2021.

DELIBERATIONS

Délibération n° 2021 05 33 : Travaux sur les réseaux de distribution d'électricité – Secteur de la Ronce

Rapporteur : Bernard COCHARD

La commune de Roche souhaite enfouir les réseaux de distribution d'électricité situés dans le secteur de la Ronce, suite aux intempéries de novembre 2019.

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération : enfouissement des réseaux de distribution d'électricité.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 86 278.00 €

Le montant total des financements externes serait de : 86 278.00 €

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38 s'élève à : 0.00 €

La contribution aux investissements s'élèverait à : 0.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initial, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés,
- de l'appel de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement de l'opération, à savoir

- Prix de revient prévisionnel :	86 278.00 €
- Financement externes :	86 278.00 €

Participation prévisionnelle globale : 0.00 €

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maitrise d'ouvrage de TE pour 0.00 €.

Délibération n° 2021_05_34 : Travaux sur les réseaux de France Télécom – Secteur de la Ronce

Rapporteur : Bernard COCHARD

La commune de Roche souhaite enfouir les réseaux France Télécom situés dans le secteur de la Ronce, suite aux intempéries de novembre 2019

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération : enfouissement des réseaux France Télécom.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 23 892.00 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 2 000.00 €

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à : 1 138.00 €

La contribution aux investissements s'élèverait à : 20 754.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initial, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés,
- de l'appel de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération, à savoir

- Prix de revient prévisionnel :	23 892.00 €
- Financement externes :	2 000.00 €

Contribution prévisionnelle globale : 21 892.00 €

(Frais TE38 + contributions aux investissements)

- PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour 1 138.00 €

Délibération n° 2021 05 35 : Travaux sur le réseau d'éclairage public – Secteur de la Ronce

Rapporteur : Bernard COCHARD

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération : installation d'un réseau d'éclairage public dans le secteur de la Ronce.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	5 783.00 €
Le montant total des financements externes serait de :	3 350.00 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38 s'élève à :	138.00 €
La contribution aux investissements s'élèverait à :	2 295.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la consultation des entreprises, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initial, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés,
- de l'appel de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement de l'opération, à savoir

- Prix de revient prévisionnel :	5 783.00 €
- Financements externes :	3 350.00 €

Participation prévisionnelle globale : 2 432.00 €
(frais TE38 + contributions aux investissements)

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE pour 138.00 €.

Arrivée d'Aurélie VERNAY à 20h15

Délibération n° 2021 05 36 : Opposition au transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Bernard COCHARD

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 instaurant un transfert de droit au profit des EPCI de la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu,

Considérant que ce transfert de compétence aurait pour conséquence l'élaboration d'un PLU intercommunal. Les dispositions des PLU et cartes communales resteraient applicables jusqu'à l'approbation du PLUi,

Considérant que pour s'opposer une minorité de blocage a été instauré. Cette minorité de blocage s'applique si elle représente une opposition de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population,

Considérant que les communes souhaitant s'opposer à ce transfert automatique et appliquer la minorité de blocage doivent délibérer avant le 30 juin 2021,

Considérant que la commune de Roche souhaite que cette compétence reste communale,

Michel BOUGAREL demande quels sont les avantages et inconvénients de ce transfert de compétence.

*Bernard COCHARD répond que le PLUi présente des intérêts dans plusieurs domaines (habitat, zone économique et une vue plus générale sur l'ensemble du territoire).
En cas de transfert, la commune perd la compétence et la maîtrise de son PLU.*

*Bernard GUILLARME fait remarquer que la commune s'est déjà prononcée au sujet de cette opposition.
Bernard COCHARD répond qu'effectivement nous devons renouveler notre position.*

*Alain VERRON demande quelle est la position des autres communes de la CCCND.
Bernard COCHARD répond qu'à sa connaissance plusieurs communes souhaitent s'y opposer.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence PLU à la CCCND
- **TRANSMET** cette délibération à la CCCND

Délibération n° 2021 05 37 : Choix d'une entreprise pour l'aménagement des lots communaux

Rapporteur : Marcel NICOLIER

Dans le cadre de l'aménagement des lots communaux, un Dossier de Consultation des Entreprises, via une consultation directe, a été envoyé par mail le 04 mai 2021 à 5 entreprises :

- DELOMBRE TP
- VERNAY TP
- JOCTEUR TP
- GACHET TP
- GUILLAUD TP

Les travaux consistent en un élargissement de la rue Croix Serbinat et une extension des réseaux assainissement et eaux pluviales.

L'estimation du marché est de 38 410 € HT.

Les critères d'appréciation retenus sont :

- Prix (70 %)
- Délai de réalisation (30 %)

La date limite de dépôt des offres était fixée au 27/05/2021 à 12h00.

2 entreprises ont répondu et ont déposé une offre avec les montants estimatifs HT suivant :

- | | |
|---------------|----------------|
| 1. JOCTEUR TP | 48 020.00 € HT |
| 2. GACHET TP | 42 486.00 € HT |

L'analyse des offres a été réalisé en interne.

Il apparaît qu'une erreur d'addition s'est glissée dans l'offre de JOCTEUR TP. Après recalcul le montant de l'offre corrigé est de **30 370.00 € HT**.

Le tableau ci-dessous reprend les notations obtenues par chaque candidat.

Candidats	Note Prix (sur 7)	Note délai (sur 3)	Total	Classement
GACHET TP	5	3	8	2
JOCTEUR TP	7	3	10	1

Aurélie VERNAY ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **RETIENT** la société JOCTEUR TP pour un montant de 30 370.00 € HT, proposition économiquement et qualitativement la plus avantageuse,
- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des documents liés au marché

TOUR DE TABLE

Commission travaux – Marcel NICOLIER

- Les travaux sur le réseau d'eau potable, eaux usées et pluviales débutent mi-juin sur le Chemin des Bersoudières et pour une durée d'un mois.

-L'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone et éclairage public) dans le centre village se poursuit. L'ensemble des travaux dans le centre village devraient se terminer début août, le planning des travaux est respecté.

-Les travaux d'aménagement du carrefour du Rual ont débuté cette semaine. La durée des travaux est de 2 mois. La pose des bordures entrainera un problème de retenue d'eau. Il est demandé au Département la réfection en enrobé de la zone de travaux. La Croix, ne pourra pas être conservée en l'état, elle sera refaite à l'identique par le service technique et déplacée.

-L'arrêt de bus du Bois de Roche pourrait être aménager. Il est envisagé d'acquérir une parcelle à proximité afin de faire le nécessaire.

- En réponse aux habitants de BeauSoleil et de l'Impasse des Passereaux pour sécuriser les piétons dans le secteur, il est envisagé de réaliser un passage piéton sur la RD 126 et de créer un cheminement piéton de la sortie de l'impasse des Passereaux jusqu'à l'entrée de la nouvelle plateforme de détente.

Commission communication – Véronique CHARDON

Le flash info de juin est en cours de préparation et sera distribué à la fin du mois.

Commission vie associative et sportive – Jean-Paul BOIS

-Il est envisagé d'installer des clés numériques pour l'accès à certains bâtiments communaux. La prestation coûte entre 10 et 15 000 €.

-La cérémonie de la Croix Châtain est prévue le dimanche 20 juin 2021 à 11h00 sur place.

Commission du personnel, de l'enfance et de la jeunesse - Catherine PILLOIX et Valérie DELHAIE

-La consultation pour choisir le futur prestataire de livraison des repas au restaurant scolaire pour la rentrée de septembre 2021 s'est terminée le 21 mai. 7 offres ont été déposées. Une dégustation a été proposée à 3 enfants de l'école. L'analyse est en cours.

-Une rencontre à la demande du Département a été organisée afin de faire un bilan sur le transport scolaire suite au nouveau prestataire depuis la rentrée de septembre 2020.

Aurélie VERNAY rajoute que depuis la loi Notre, la compétence des transports scolaires relève de la Région. Cependant, suite à la signature d'une convention, le Département avait gardé cette compétence. Mais à compter de septembre 2021, la Région sera gestionnaire des transports scolaires.

-Une nouvelle offre d'accueil de loisirs sera proposée pour les 9-11 ans à Roche les mercredis après-midi de 14 à 18h30. Cette nouvelle prestation est une passerelle entre l'accueil de loisirs et le Kfé des jeunes.

-Lors du dernier conseil de cantine, les enfants ont demandé des jeux supplémentaires pendant la pause méridienne ainsi que des repas de meilleure qualité.

Commission illuminations et embellissement – Michel BOUGAREL

-L'aménagement de la plateforme de Turitin se poursuit. La mise en place des jeux pour enfants et d'équipements de sport a été réalisée. Il reste à mettre en place les tables et les panneaux d'information. Il est rappelé que le chemin entre la plateforme nouvellement créée et le hameau du Buyat est interdit aux 2 roues motorisés.

-Aménagement du city stade : il devrait être opérationnel à compter du 7 juin, l'accès sera donné aux scolaires en priorité. L'inauguration est prévue le 3 juillet.

-La CCCND lance 2 dispositifs jeunesse pour l'été 2021. Les actions citoyennes pour les jeunes de 11 à 16 ans et les chantiers jeunes rémunérés pour les 16- 17 ans.

La commune a proposé une action citoyenne : la réparation d'un tombereau pour ensuite le fleurir et l'exposer au Turitin.

Commission urbanisme – Sophie KOWALSKI

-Dans le cadre de l'aménagement de lots communaux à bâtir Rue Croix Serbinat, l'attribution des 5 lots a été effectuée par tirage au sort le 12 mai dernier. Il y avait 14 participants, tous ont été informés du résultat et les 5 premiers concernés par l'attribution d'un lot ont été reçus en mairie.

-L'EPORA a été contacté afin d'apporter une aide, une réflexion pour le devenir du presbytère.

Commission Patrimoine- David GALLEA

-Le char qui a transporté des fusillés en juin 1944 sera restauré et mis en place vers le monument de la Croix Châtain.

- Concernant la remise en état du monument aux morts, plusieurs devis sont demandés.

Audrey ANTOUARD (par délégation)

Une collecte de sang est organisée le vendredi 4 juin à la salle de l'Arche sur inscription. Il reste quelques places.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au

Vendredi 2 juillet 2021 à 20h00 à la salle de l'Arche.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.